

# PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

## DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE DE L'URBANISME

---

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Déclaration de projet de la commune de BEAUSSAIS-SUR-MER

Par arrêté préfectoral du 13 juillet 2018, une enquête publique d'un mois, du **20 août 2018 au 19 septembre 2018 inclus**, est ouverte dans la commune de Beussais-sur-Mer, sur la demande présentée par la communauté de communes de la Côte d'Emeraude, responsable du projet, portant sur un **projet de modification de l'extension de la zone d'activités de Coutelouche**. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Ploubalay, commune déléguée de Beussais-sur-Mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de Beussais-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le samedi matin de 10 H00 à 12H00 (fermeture de la mairie le samedi matin, en août), consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice en mairie de Beussais-sur-Mer (5 bis, rue Ernest Rouxel, BP1, Ploubalay-22650-Beussais-sur-Mer) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [www.ville-ploubalay.com](http://www.ville-ploubalay.com)

Le dossier peut aussi être consulté en ligne sur le site de la commune ainsi que sur celui de la préfecture : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr),

La commissaire-enquêtrice, Madame Marie-France Granville, se tiendra à la disposition du public en mairie de Beussais sur Mer, les :

- <b>lundi 20 août 2018</b>	<b>de 9H00 à 12H00</b>
- <b>mardi 28 août 2018</b>	<b>de 9H00 à 12H00</b>
- <b>samedi 8 septembre 2018</b>	<b>de 9H00 à 12H00</b>
- <b>mercredi 19 septembre 2018</b>	<b>de 14H00 à 17H00</b>

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et à la Mairie de Beussais-sur-Mer, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice et du mémoire en réponse du responsable du projet. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : [www.cotes-darmor.pref.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site de la mairie.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Ploubalay, commune déléguée de Beussais-sur-Mer, sera soumise à la commune de Beussais-sur-Mer pour approbation